

MECANICIEN-NE D'ATELIER

MISSIONS PRINCIPALES :

- Entretien périodique, maintenance préventive et curative des matériels
- Diagnostic courant
- Commande de pièces
- Remise en état et/ou réglages nécessaires au dépannage
- Changement de composants
- Reconditionnement et mise au point d'ensembles
- Essais de fonctionnement et de performance
- Adaptation / préparation du matériel neuf ou d'occasion
- Accompagnement pour la mise en service ou la remise en main propre du matériel / Mise en service et/ou mise en main du matériel
- Compléter les formulaires et remplir les rapports d'activité / Rédaction de formulaires et rapports d'activité

Le-la mécanicien-ne d'atelier exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe, dans le respect des procédures de l'entreprise et des règles d'hygiène, de sécurité au travail et environnementales. Sa mission est sédentaire, au sein d'ateliers spécifiquement équipés. Chaque entreprise peut avoir, en plus de cette liste, des missions "dédiées" à son fonctionnement interne.

PROFIL :

- Méthodique
- Autonome
- Observateur-trice
- Capacités rédactionnelles et compréhension de l'anglais technique sont un plus
- Capable de rendre compte de son activité
- Communique avec équipe, client, fournisseurs
- Capacité à manipuler les principaux types de matériels
- Bonne connaissance de la constitution des matériels et de leurs principes de fonctionnement
- Adaptation aux nouvelles machines et modes de maintenance
- Maîtrise des logiciels

FORMATION :

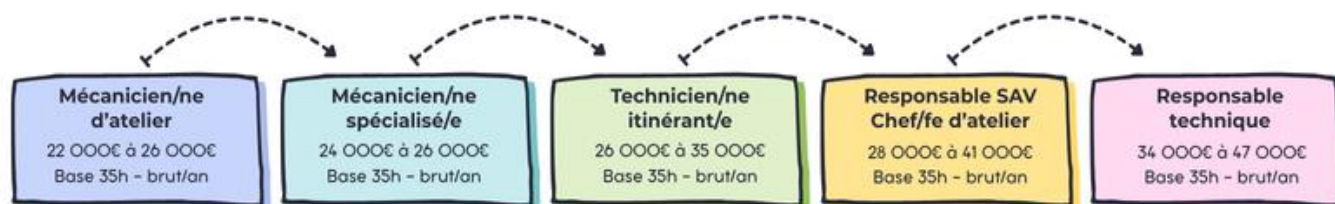
- CAP Maintenance des matériels de construction et de manutention (option B)
- BAC PRO Maintenance des matériels de construction et de manutention (option B)
- TP Mécanicien-ne réparateur de matériels de chantier et de manutention
- CQP (certificat de qualification professionnelle) Technicien-ne de maintenance des matériels de construction et de manutention

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le-la mécanicien-ne d'atelier est amené-e à exercer ses activités dans des entreprises de distribution, de maintenance, de service et de location de matériels de construction et/ou de manutention. Les principales structures susceptibles de l'accueillir sont :

- les concessionnaires et entreprises de distribution et de maintenance des matériels,
- les entités des constructeurs de matériels (sièges, filiales, succursales, agences, points services),
- les entreprises de location de matériels,
- les entreprises de services (intervenants spécialisés, sociétés de contrôle),
- les services d'entretien des entreprises publiques et privées et des collectivités territoriales utilisatrices de ces matériels.
- Les entreprises de travaux publics disposant d'un atelier intégré

REMUNERATION :



* indication de rémunération sur une base annuelle brute moyenne dans les entreprises du secteur selon les compétences, l'expérience, la mobilité, la région...

EVOLUTION DE CARRIERE :

